



IADE : passage en force du gouvernement via un « 49-3 social » ?

Ce gouvernement, qui en 5 ans n'a signé aucun accord négocié dans la FPH, traite le dialogue social avec ses IADE hospitaliers comme il fait passer ses lois rejetées par le Parlement et les Français : en force !

Le ministère de la fonction publique, avec l'aval du cabinet du Premier ministre, a annoncé que ses maigres propositions passeraient en force par présentation pour avis consultatif au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, puis publication au JO.

Tout était pourtant sur la table pour réussir l'accord négocié annoncé gagnant-gagnant par le cabinet Touraine :

- De nouvelles «missions IADE» lourdes en responsabilité et libérant des milliers d'heures de temps médical (et facilitant la laborieuse mise en œuvre de l'accord entre le ministère et les médecins urgentistes sur la baisse de leur temps de travail réglementaire).
- De solides arguments basés sur la formation, le corpus réglementaire spécifique et l'exercice paramédical autonome des IADE.
- L'engagement de prêt de 200 parlementaires de tous bords dont de nombreux membres des deux commissions des affaires sociales, le soutien des organisations représentatives de médecins anesthésistes.
- L'attitude exemplaire des IADE, qui ont accepté et enrichi le long processus, imposé par le ministère.

Que propose le gouvernement ?

Pour l'essentiel :

- la récupération du corps IADE, volé en 2010 ... mais sans y intégrer les cadres,
- une augmentation d'environ 120 euros bruts (par prime plus NBI)... soit plus ou moins ce qu'avait proposé Mme Bachelot en 2010 et qui ne faisait alors que récupérer le delta salarial entre IDE et IADE gommé par le protocole LMD ... Sans compenser la trahison de la perte de la catégorie active.

Au final, rien qui ne puisse commencer à combler l'historique fossé de rémunération entre les IADE et les autres professions de niveau d'étude équivalent (voir inférieur) dans les 3 fonctions publiques. Fossé qui sera même creusé par le PPCR...

La CGT, première organisation syndicale représentative et fortement ancrée dans la profession IADE depuis 1968, ne lâchera pas, elle portera son revendicatif jusqu'au succès : l'équité pour des professionnel.le.s dédié.e.s à l'intérêt général ne se brade pas !

LES EXIGENCES SONT :

- Un corps des IADE hospitaliers unique en trois grades :
 - 1 : IADE praticien ou clinicien,
 - 2 : IADE d'encadrement,
 - 3 : IADE d'encadrement supérieur
- Des bornages indiciaires adaptés : en première étape pour le premier grade IADE : la grille du deuxième grade du A type soit : 500 IM => 806 IM
- Le maintien de la prime spéciale et son attribution aux cadres/cadres supérieurs IADE
- Une reconnaissance de la pénibilité de l'exercice professionnel
- La prise en compte financière des contraintes de maintien du service public (« gardes », astreintes, débordement d'horaires et rappels).

Sans oublier les IADE du privé et les IADE militaires, il est encore temps pour le gouvernement de réparer l'injustice subie depuis trop longtemps par les infirmiers-anesthésistes et de signer enfin son tout premier accord négocié dans la FPH.

La « com » et la voie autoritaire annoncée pour faire passer en force des mesures de camouflage d'une injustice qu'on ne cherche pas à réparer ne profiteront ni aux IADE, ni au gouvernement.



Se sentant à nouveau trahi.e.s par un gouvernement qui se disait à leurs côtés en 2010, l'ensemble de la profession IADE se prépare à manifester en masse le 7 mars.

D'ici là, en lien avec les autres organisations syndicales, les collectifs et les associations, ILS ENVISAGENT TOUTE ACTION UTILE, y compris dans les établissements de santé, pour faire valoir leurs légitimes demandes.